

# ACCÈS FOND DE FOSSE

SÉCURITÉ ★★  
Réglementation Française/Décret 2004-924

↑ Profondeur de fosse maxi : 2,30 m

## ➤ Plate-forme pour accès fond de fosse d'ascenseur.

- ✔ Structure aluminium, assemblée par soudure.
- ✔ Piètement télescopique sur 5 hauteurs prédéfinies avec réglage millimétrique intégré au système anti-basculement pour des profondeurs de 1,10 m à 2,30 m.
- ✔ Accès par marches antidérapantes de 80 mm.
- ✔ Double main courante.
- ✔ Dispositif anti-basculement, composé d'un plancher d'accès antidérapant et 2 patins antidérapants articulés. L'ensemble est repliable pour le transport.
- ✔ Deux points de grutage avec repérage de couleur jaune.
- ✔ Les patins d'appui sont dotés de trous pour piquage au sol.

SORTIE DE FACE



Marches antidérapantes de 80 mm.



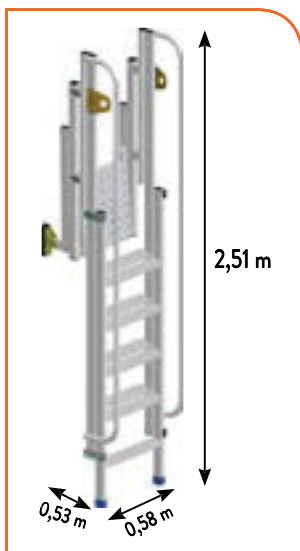
Solide dispositif d'appui.

**Plancher antidérapant**  
425 x 380 mm, réglage millimétrique de 235 mm.

**2 larges patins articulés**  
avec semelles crantées.



Piètements télescopiques réglables sur 5 hauteurs.



Pliable pour faciliter la manutention et le rangement.



## TARIF DU MODÈLE

Code	Désignation	Nb de marches	Dim. plié (m)	Poids (Kg)	Prix € (HT)
N111.203	Accès pour fond de fosse d'ascenseur profondeur 1,10 à 2,30 m	10	Long. 2,51 Larg. 0,58 Ep. 0,53	21	1 279